

Commission spécialisée « Économie de la mer »
1ere réunion le 13 mai 2014 a 10h00-Siège de la DIRM SA

Eric Levert, directeur de la DIRM accueille les participants et introduit la réunion.
La DREAL PC s'est excusée ; Christian Gaubert est représenté par Olivier Audy

1- Élection du président de la commission :

Patrick Lafargue avait fait précédemment acte de candidature pour assurer la présidence de la commission ; aucun autre candidat ne se manifeste ; Patrick Lafargue est élu.

2- Désignation de la structure rattachée au président chargée du secrétariat de la commission spécialisée.

Le CRPMEM d'Aquitaine, structure dont Patrick Lafargue est le président, sera donc chargé d'assurer le secrétariat de la commission.

3- Validation du projet de règlement intérieur (Organisation des travaux de la commission)

Un projet de règlement a été transmis par la DIRM à l'ensemble des membres de la commission. Ce dernier est lu en séance et les modifications suivantes sont apportées:

– Article 1 : rôle de la commission :

Le mot « *destruction* » est remplacé par « *déconstruction* »

– Article 2 : élection du président et réunions de la commission

Le mot « *acclamation* » est complété par les mots « *(main-levée)* ».

Patrick LAFARGUE demande si un vice-président peut être nommé pour le suppléer en cas d'absence.

Après échanges de vues, il est convenu qu'à la fin de l'article 2 est ajoutée la phrase suivante : « *Un vice-président est élu dans les mêmes conditions que son président ; il préside en lieu et place du président en cas d'impossibilité de ce dernier.* ».

« *Au cours de son mandat, si le président de la commission cesse, pour quelque cause que ce soit, d'exercer les fonctions au titre desquelles il a été désigné il est procédé à l'élection d'un nouveau président dans les meilleurs délais. Le nouveau président est élu pour la durée du mandat restant à courir. La présidence de la commission est provisoirement assurée par le vice-président.* »

À la fin de l'article 6 est ajoutée la mention suivante : « *Ces relevés de conclusions sont transmis au secrétariat du conseil maritime de façade.* »

Le RI, ainsi rédigé, est validé.

Il est ensuite procédé à l'élection du vice-président ; Michel CROCHET président du CRPMEM P/C propose sa candidature ; seul candidat, il est élu par acclamation.

4- Organisation des travaux de la commission spécialisée

La commission est informée des travaux que conduit actuellement la DIRM SA, à savoir le plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) depuis 2011 avec l'atteinte du bon état écologique en 2020 ainsi que la future directive cadre européenne planification spatiale maritime qui se déclinera au sein de la façade maritime par un document stratégique de façade (DSF).

Le DSF traitera des quatre premiers thèmes de la stratégie nationale, à savoir : le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques ; la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine ; la prévention des risques et la gestion du trait de côte ; la connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer).

Le calendrier du DSF est le suivant :

- un « État des lieux » en décembre 2014
- un DSF élaboré en juin 2015.

Il est proposé que la commission « Économie de la mer » participe à cet état des lieux des activités maritimes sur la façade ;DIRM SA devrait prendre appui sur le CEREMA (Établissement public de l'État), le cahier des charges est en cours d'élaboration. Il est convenu que le travail réalisé par le CEREMA sera présenté à la commission.

À la question de M. Philippe GRAND sur le volet environnemental au DSF, il est précisé que le PAMM constituera le volet environnemental du DSF.

Il est par ailleurs suggéré que la Commission « économie de la mer » pourrait utilement s'appuyer sur d'autres organismes comme les CESERs qui ont publié de nombreuses études (dont une récemment sur la conchyliculture sur la façade Sud-Atlantique).

La commission a également souhaité prioriser les sujets d'études. Il est convenu de réunir une nouvelle commission avant le prochain CMF pour recenser les études et informations déjà disponibles et définir un programme de travail

Pour l'organisation de ses travaux lors de ses prochaines réunions, la commission :

- participera aux travaux du DSF, sur la partie socio-économique
- examinera les travaux des CESERs sur les secteurs « littoraux et maritimes ».
- se fixera les priorités d'études.

Par ailleurs, elle sera destinataire du projet de cahier des charges composant la convention avec le CEREMA.

5 – Présentation de la commission administrative de la façade Sud-Atlantique :

La création de cette nouvelle commission composée de services de l'État et ses établissements publics est annoncée qui sera chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du DSF et de son suivi. L'arrêté de composition est présenté ; il devrait être signé d'ici quelques jours. La CAF va se réunir pour la 1^{ère} fois le 15 juillet, juste avant le CMF SA.

Parallèlement, Olivier AUDY demande s'il sera possible d'accéder aux travaux des autres États membres, surtout celui de l'Espagne. En réponse, il est indiqué que les pays de l'UE sont soumis aux mêmes échéances que la France pour le PAMM et le DSF. Cette demande pourrait faire l'objet d'une précision lors du prochain CMF dans le cadre du PdS, et les mutualisations possibles avec les autres États membres.

6- Calendrier des prochaines réunions :

- Prochain CMF SA le 15 juillet 2014 : l'ordre du jour est déjà établi. Il sera transmis prochainement pour information aux membres de la commission.
- Un autre CMF pourra se tenir fin octobre ou début novembre 2014.
- La prochaine réunion de la commission est fixée le mardi 24 juin 2014 à 10 heures à la Capitainerie de Capbreton. L'accès au parking des pêcheurs sera autorisé.

Patrick LAFARGUE demande à ce que les contributions des membres de la commission soient envoyées sur la boîte mail de CRPMEM Aquitaine (crpmem@peche-aquitaine.com).

La liste des participants est jointe en annexe au présent compte-rendu

Enfin, et pour permettre le lancement des travaux de la commission, le secrétariat de la 1^{ère} réunion est exceptionnellement tenue par la DIRM SA.